

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 67
AOÛT 2025

Séance du Conseil Municipal du mardi 8 juillet 2025

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée
de la séance du Conseil Municipal.
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr

Ouverture de la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, M. COCHARD Fabien,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. CARTILLIER Antoine,
M. LAGALISSE Clément, M. THEVENOT Gérald,
Mme RAPIN Christiane, M. UGO Alexandre.

ABSENTES : Mme ROSSET Sandra, Mme LOUBET Chantal.

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. TRAIN Raymond a donné pouvoir à Mme RAPIN Christiane
Mme GREGOIRE Corinne a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Madeleine
Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à M. UGO Alexandre.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. COCHARD Fabien

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 3 juin 2025 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

**Délibération - Vote des subventions aux associations
pour l'année 2025 - Complément à la délibération
n°1 du 04/02/25 - Promenade gourmande**

Le vote de la délibération est reporté au prochain Conseil municipal. Malgré les demandes de la commune, l'association n'a pas transmis les comptes financiers, condition obligatoire pour que les conseillers puissent voter. La délibération sera remise à l'ordre du jour du mois de septembre.

MARCHÉS PUBLICS

Information - Avancée de la construction du groupe scolaire

Le planning avec une fin de travaux le 24 décembre 2025 est toujours maintenu.

Une réunion avec les services de l'eau de Thonon agglomération a eu lieu sur le chantier afin de trouver une solution pour la gestion des eaux de drainage. Un système d'épandage avait été préconisé dans les deux cours mais Thonon Agglomération refuse le rejet des drains dans les rétentions et le fossé.

Une nouvelle réunion entre Thonon Agglomération et la commune est donc nécessaire pour résoudre cette problématique. Concernant l'avancement des travaux, la charpente de l'école est terminée, la dalle du 1^{er} étage sera coulée le vendredi 11 juillet et les travaux de géothermie vont débuter.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Délibération - Convention de mise à disposition du terrain
multisport à l'association FC BALLAISON - Saison 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le terrain multisport situé sous l'école maternelle est mis à disposition prioritairement aux écoles et aux associations communales.

L'association FC BALLAISON a exprimé le souhait de disposer du terrain pour ses activités sportives à des heures et jours précis à savoir, les lundis, mardis et jeudis de 17h30 à 20h du 1^{er} septembre au 30 juin.

Il convient dès lors d'établir une convention mentionnant les conditions d'utilisation.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante du projet de convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition gratuite du terrain multisport à l'association FC BALLAISON,
- VALIDE les conditions d'utilisation du terrain précisées dans la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

**Délibération - Convention de mise à disposition du terrain
de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN
Saison 2025-2026**

Il est rappelé au Conseil municipal que l'utilisation du terrain de football synthétique de la commune et des vestiaires est accordée à l'association SPORT LÉMAN, centre de formation aux métiers du sport. L'association demande le renouvellement de la convention, pour la période allant du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante, le projet de convention précisant les jours et heures d'utilisation par l'association ainsi que la contrepartie financière de cette mise à disposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LÉMAN,
- FIXE à 400 € par mois le montant de la location du terrain de football et des vestiaires, soit 4 000 € pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026,
- FIXE à 1.200 € le montant de la caution demandée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

Informations sur le personnel communal

Concernant le renouvellement des différents contrats :

- Lucie NIERMARECHAL, ATSEM fonctionnaire a été recrutée et remplacera Asami TRIQUENEAUX dont le contrat prend fin le 31 août 2025,
- Tonia LOPEZ, déjà ATSEM au sein de l'école de la Colline, est prolongée pour une durée d'une année,
- Manon MORGENSTERN, prendra les fonctions d'adjointe de la Pêris'cool, en remplacement de Charline LAINE qui a demandé sa mutation,
- Michèle TCHAPTCHED, adjointe de la Pêris'cool, dont le contrat prenait fin au mois d'août sera reconduit et mise en stage en vue d'une titularisation,
- Eléa LOPEZ et Lina CHAVANNE n'ont pas souhaité prolonger leurs contrats et quitteront la Pêris'cool fin août.

AFFAIRES SOCIALES

Concours de maîtrise d'œuvre

Projet de logements sociaux « Le clos Michel »

La commission d'appel d'offres des candidatures a lieu lundi 7 juillet. Les projets des 3 équipes ont été présentés.

Les auditions des candidats sont fixées au 9 juillet. Ils devront ensuite, transmettre leurs projets définitifs pour la fin août et une 3^e commission se réunira le 3 septembre pour attribuer le concours de maîtrise d'œuvre.

AFFAIRES JURIDIQUES

Audience du 6 mai 2025 - Arrêt de la Cour administrative d'appel - Recours contre l'ordonnance de désistement - Groupe scolaire

La Cour administrative d'appel a suivi l'avis du rapporteur public en rejetant l'appel des requérants et a confirmé qu'ils sont réputés s'être désistés de l'ensemble de leurs demandes. Ils peuvent se pourvoir en cassation dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêt de la Cour administrative d'appel.

Deux recours restent encore en cours d'instruction, ceux tendant à l'annulation de 3 délibérations concernant le financement du groupe scolaire.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Permis de construire

- Dépôt le 17/03/2025 : PC 74 025 25 00004 :
M. JACQUART Christophe et Mme CETTOUR-ROSE Mélissa, terrain situé lieu-dit « Les Nathées », zone Ud du PLUi. Réalisation d'une maison individuelle de 143,80 m² de SP. Arrêté d'accord émis le 03/07/2025.
- Dépôt le 25/04/2025 : PC 74 025 25 00009 :
JM INTER CUISINES SAS, terrain situé lieu-dit : « La Caserne », zone Ud du PLUi. Réaménagement d'un bâtiment rural, création d'un logement. Arrêté d'accord émis le 24/06/2025.
- Dépôt le 04/05/2025 : PC 74 025 00010 :
M. CHAVANNE Gary, terrain situé lieu-dit : « Veigeret », zone Uh du PLUi. Réalisation d'une maison individuelle 144,82 m² de SP. Arrêté d'accord émis le 26/06/2025.

Déclarations préalables

- Dépôt le 06/05/2025 : DP 74 025 25 00022 :
M. HUAU NGUYEN Thi Em, lotissement de Champlan en zone Ud.

Construction d'un mur de soutènement de 28 m de longueur, 1,5 m de largeur, pour réalisation d'un terrain de pétanque. Décision de non opposition émise le 13/06/2025.

- Dépôt le 06/05/2025 : DP 74 025 25 00023 :

Mme KELANI Dalida, lieu-dit : « Les Dauphins ». Zone Ud du PLUi. Réalisation d'une piscine de 24,5 m². Décision de non opposition émise le 10/06/2025.

- Dépôt le 13/05/2025 : DP 74 025 25 00024 :

M. PAVION Alexis, lieu-dit : « Veigeret ». Zone Uh du PLUi. Réalisation d'une terrasse en bois hauteur inférieure à 0,60 m, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, réalisation d'une clôture grillagée. Décision de non opposition émise le 05/06/2025.

- Dépôt le 16/05/2025 : DP 74 025 25 00025 :

M. PICCUT Noël, lieu-dit : « Les Prêts », zone agricole du PLUi. Réalisation d'une clôture grillagée hauteur 1,60 m et d'un portail hauteur 1,80 m. Décision de non opposition émise le 13/06/2025.

Déclaration préalable modificative

- Dépôt le 12/05/2025 : DP 74 025 22 B0033-M01 :

M. BERTRAND-ENCHE Marc, 125 chemin du Four, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. Léger déplacement de la terrasse et de la porte d'accès, réduction de sa dimension. Décision de non opposition émise le 12/06/2025.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Fête de l'école - 4 juillet

Deux livres ont été offerts aux élèves de CM2, un par le pôle métropolitain, le tome 3 de la collection sur l'histoire de Genève et de sa région, et un autre par la commune intitulé « Guide de survie de la 6^e ».

La fête des écoles s'est ensuite déroulée à l'Agorespace où un spectacle des enfants était proposé suivi d'un repas organisé par le Sou des écoles.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

Le dernier conseil d'école s'est réuni le 19 juin dernier, durant lequel les enseignants et le directeur ont retracé les projets et événements du 3^e trimestre (carnaval, permis piéton, intervention de la police municipale, animation au verger, cross ...).

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION.

Les associations ont été relancées pour les articles de l'écho. Une première mise en page va être envoyée à l'imprimeur. L'Echo de la Colline sera distribué aux habitants dans le courant du mois d'août.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Une réunion publique a été organisée au sujet de la sécurisation routière des hameaux de la commune, le 26 juin dernier. Une trentaine de personnes sont venues participer. La gendarmerie et la police municipale ont pu apporter des explications et informations aux participants.

La commune a également pu expliquer les procédures souvent longues pour mettre en place les aménagements envisagés. Plusieurs projets d'aménagements ont été présentés aux participants. Suite à cette réunion, les dossiers liés aux projets d'aménagement vont être préparés puis envoyés au département pour validation.

COMMISSION BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Concernant le cimetière, des travaux d'ajout de caveaux vont être lancés. Plusieurs sépultures vont être relevées dans le terrain général. L'ensemble des familles des défunts seront prévenues.

Le règlement du cimetière va aussi être adapté pour ajouter les concessions en pleine terre, qui, pour l'instant ne figurent pas dans le règlement.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

Une remise à niveau du code de la route pour les aînés a été organisée le 17 juin. 40 personnes ont participé à cette matinée pendant laquelle il était proposé : une révision des règles du code de la route ainsi qu'un test en condition réelle. La matinée s'est clôturée par un repas offert par la commune.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération - Thonon Agglomération :
détermination du nombre de conseillers communautaires
et définition des modalités de répartition des sièges
entre les communes membres
Recomposition de l'organe délibérant
des établissements publics de coopération intercommunale
à fiscalité propre l'année précédant
celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Vu la CIM du 10 juin 2025 pendant laquelle une majorité de communes membres de Thonon Agglomération s'est prononcée en faveur d'une application de l'accord local proposé en 2019. Considérant que les conseils municipaux doivent obligatoirement délibérer pour la composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord, et ce avant le 31 août 2025 pour permettre au Préfet d'arrêter la nouvelle composition du conseil communautaire avant le 31 octobre 2025.

Après consultation des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée, le nombre total de sièges prévu peut être majoré de 25% au plus, portant ainsi le nombre maximum de sièges du conseil communautaire à 67.

La répartition doit obéir aux règles suivantes :

- Elle doit prendre en compte la population municipale de chaque commune ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.
- La représentation de chaque commune ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à son poids démographique de la communauté d'agglomération, sauf dans le cadre de 2 exceptions.

A noter que les communes n'ayant qu'un seul représentant, disposent d'un conseiller communautaire suppléant comme c'est le cas pour Ballaison.

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE VALIDER l'accord local proposé en 2019, actualisé avec les populations municipales authentifiées en 2025, qui se présente comme suit :

Communes	Population municipale authentifiée au 01/01/2025	Nombre de sièges droit commun	Nombre de siège issu de l'accord local	Suppléant
THONON-LES-BAINS	38 692	22	23	
SCIEZ	6 459	3	4	
DOUVAIN	6 881	3	4	
BONS-EN-CHABLAIS	6 217	3	4	
ALLINGES	5 053	2	3	
VEIGY-FONCENEX	4 080	2	3	
CHENS-SUR-LEMAN	3 045	1	2	
ANTHY-SUR-LEMAN	2 467	1	2	
MARGENCEL	2 335	1	2	
MESSERY	2 432	1	2	
PERRIGNIER	1 923	1	2	
LYAUD	1 830	1	1	1
LOISIN	1 757	1	1	1
MASSONGY	1 727	1	1	1
BALLAISON	1 502	1	1	1
ARMOY	1 546	1	1	1
CERVEN	1 290	1	1	1
EXCENEVEY	1 344	1	1	1
BRETHONNE	1 135	1	1	1
ORCIER	1 089	1	1	1
YVOIRE	1 075	1	1	1
FESSY	1 104	1	1	1
DRAILLANT	909	1	1	1
LULLY	749	1	1	1
NERNIER	436	1	1	1
Total	97 077	54	65	14

- D'APPLIQUER l'accord local pour la nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant de Thonon Agglomération.

Information sur le forum de l'agglomération du 27 septembre 2025 (matin)

Thonon agglomération organise le samedi 27 septembre matin, l'édition 2025 du forum de l'agglomération.

Cette matinée est à destination de l'ensemble des élus ainsi qu'aux DGS, DST et secrétaires de mairie et a pour but de conforter l'identité du bloc local et d'ouvrir les portes de Thonon Agglomération.



NETTOYAGE D'AUTOMNE DU CIMETIÈRE

La Commission "Environnement" invite les habitants à participer au nettoyage et désherbage des allées du cimetière le :



Samedi 11 octobre 2025

de 9h30 à 11h30

Une collation sera servie aux volontaires à l'issue de la matinée.



Informations et inscription au Verso



INFORMATIONS DIVERSES

Enquête parcellaire – Autoroute A412

Pour information, l'enquête parcellaire relative au projet de l'A412 se déroulera du 25 août au 26 septembre.

En parallèle de cette enquête, les opérateurs fonciers (société SYSTRA et EIFFAGE) prendront contact avec les propriétaires afin d'engager les négociations amiables dans le cadre de la délégation de service public relative à l'achat des parcelles impactées par le tracé.

Livre – Albert Januarius di Decarli – Musée des granges de Servette

En décembre dernier, le Conseil municipal a attribué une subvention au profit de l'association Art et Culture pour la réalisation d'un livre sur l'Artiste Janarius Di Decarli. Le livre est paru et a été présenté à l'ensemble des conseillers.

Infos : www.granges-de-servette.com

Remerciements – Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire transmet au Conseil municipal les remerciements reçus de l'association des donneurs de sang du Bas-Chablais et de l'APEI pour les subventions attribuées en 2025.

Décès de Monsieur Antoine KAMINSKI

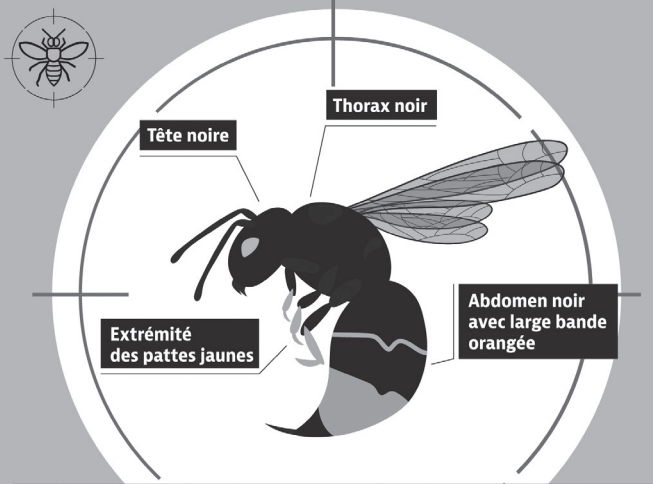
Monsieur le Maire, au nom du Conseil municipal, exprime sa profonde tristesse suite au décès de Monsieur Antoine KAMINSKI survenu le 5 juillet dernier. Le Conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et amis.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :
le 2 septembre 2025.

Clôture de la séance à 21 h.

Le secrétaire de séance
Fabien COCHARD

Le Maire
Christophe SONGEON



SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr



CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Instagram :** [instagram.com/communedeballaison](https://www.instagram.com/communedeballaison)

Application mobile : Cityall

Pourquoi un appel citoyen à nettoyer le cimetière ?

Depuis 2019, Ballaison est labellisée « Zéro phyto », ce qui signifie qu'aucun désherbant ni produit chimique n'est utilisé. Une avancée positive pour l'environnement, mais qui implique un entretien manuel, donc plus long. Rénové en 2018, le cimetière communal est à la fois un lieu de recueillement et un élément important de notre patrimoine collectif. Son entretien est l'affaire de tous, d'où cet appel citoyen à participer à son nettoyage.

Que dois-je amener le 11 octobre ?

Se munir si possible de gants, d'un outil pour racler, d'une cisaille ou d'un sécateur.

Comment participer ?

Renvoyez ce coupon-réponse en Mairie **avant le lundi 6 octobre.**

Coupon-réponse

Nom : _____ Tél : _____ Nombre de pers. : _____

s'engage(nt) à participer au nettoyage du cimetière le Samedi 11/10/25.